



Communiqué de presse

OPÉRATIONS IMPACT DANS LES LAURENTIDES

PRÉSENCE POLICIÈRE ACCRUE DANS LES SENTIERS FÉDÉRÉS

Gatineau, le 25 février 2021 – Les policiers motoneigistes de la Sûreté du Québec, avec la collaboration de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et du ministère des Transports, interviendront de façon intensive dans les sentiers tout au cours de la journée du 27 février prochain dans les secteurs de Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré et Labelle.

Cette présence policière accrue vise à sensibiliser les motoneigistes à l'importance d'adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent leur sécurité et celles des autres usagers.

Par le financement des Opérations IMPACT, le gouvernement souhaite favoriser un environnement plus sécuritaire pour les adeptes de véhicules hors route, mais aussi pour tous les usagers qui empruntent les chemins publics croisant des sentiers.

Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoire aux croisements des sentiers et des chemins publics.

Pour sa part, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec invite les adeptes de la motoneige à adopter des pratiques sécuritaires et respectueuses de l'environnement et de la quiétude des populations riveraines des sentiers.

La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sont les principales causes de décès à motoneige. Au cours de la saison 2019-2020, 24 motoneiges ont été impliquées dans des collisions mortelles sur le territoire de la Sûreté du Québec. Pour la saison 2020-2021, nous rapportons 11 collisions mortelles.

Soulignons que ces opérations de surveillance s'inscrivent également dans l'esprit de la réforme de la Loi sur les véhicules hors route (LVHR) qui a pour objectif d'assurer la sécurité du public en encadrant l'utilisation des VHR ainsi que la circulation en sentier. Elle vise à contribuer à une amélioration du bilan des décès et des blessés graves lors de l'utilisation d'un VHR.

Rappelons que par ces opérations, la Sûreté du Québec et ses partenaires souhaitent que les adeptes de motoneiges puissent profiter de cette activité récréotouristique en toute sécurité, partout à travers le Québec.

-30-

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec
Région de l'Outaouais - Laurentides
819 779-6228

www.sg.gouv.qc.ca